

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
Séance du 25 novembre 2013

Le 25 novembre 2013, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Alain PERRON, Christine LE DUIGOU, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Etaient absents excusés : Marie-José CARLAC, Gildas LE MASNE DE CHERMONT.

Avait donné pouvoir : Marie-José CARLAC à Marie-Louise MOUNIER

Secrétaire de séance : Sylvain ANQUETIL.

Le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX

Travaux Place de la Résistance et Rue de la Mairie : l'effacement des réseaux a été correctement réalisé et Madame le Maire souligne que la chaussée a été maintenue en bon état. Orange devrait intervenir rapidement pour supprimer la cabine téléphonique située sur la place qui ne fonctionne plus et qui risque de gêner lors des travaux d'aménagement de la place. Suite aux travaux d'effacement des réseaux, il reste également les mats de lampadaires à remettre en place.

Centre de Secours : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Secours est désormais opérationnel, et les travaux restants avancent bien. Une inauguration est prévue début janvier.

Diagnostic de consommation en eau des bâtiments communaux : Madame le Maire rappelle la démarche engagée par la Commune par l'intermédiaire du SMEIL auprès du cabinet TPAE pour établir un diagnostic sur la consommation en eau des bâtiments communaux et suggérer des investissements pour diminuer cette dernière. Madame le Maire informe ses collègues que le cabinet sera présent lors du prochain conseil pour présenter le compte-rendu de la démarche.

Réforme des rythmes scolaires : Madame le Maire présente au Conseil suite à la Commission des Affaires Scolaires et au Conseil d'Ecole, la grille horaire envoyée à la DASEN pour la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Pour une facilité d'organisation des transports avec les autres établissements scolaires, le choix du mercredi a été fait pour la demi-journée supplémentaire. Madame le Maire présente également le courrier adressé à la DASEN pour montrer les inquiétudes quant à la mise en place de cette réforme, vis-à-vis de l'encadrement des enfants, des locaux nécessaires pour les temps d'activités périscolaires et des moyens financiers exigés, et également montrer la nécessité d'un régime spécial pour les maternelles.

RAPPORT D'ACTIVITES 2012 DE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Madame le Maire présente le rapport d'activités de Roi Morvan Communauté pour l'exercice 2012.

PRIX DES MAISONS FLEURIES 2013

Suite à la visite de la commune par le jury, Madame Marie-José CARLAC responsable de la Commission Culture, Tourisme, Fleurissement, propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer la somme totale à attribuer aux lauréats du concours des maisons fleuries pour l'année 2013.

Cette somme sera répartie sous forme de bons d'achat à faire valoir à la Jardinerie « Simorin » du Faouët.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote la somme totale de 710 €.

NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'INSEE a informé la commune que le recensement de la population serait à effectuer sur la commune de Lanvénegen du jeudi 16 janvier 2014 au samedi 15 février 2014.

La Commune doit désigner un responsable de l'opération, dénommé le coordonnateur communal.

Ses missions sont celles définies par les décrets et l'arrêté visés ci-dessous :

- le décret en conseil d'État n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié, définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,
- le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,
- l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 précité.

Le maire propose au conseil municipal de nommer Madame Léna BRANGER en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2014. Le coordonnateur communal sera chargé d'assurer l'interface avec les services de l'INSEE, de centraliser l'ensemble des informations et d'encadrer les agents recenseurs.

Le maire propose que le coordonnateur communal soit assisté dans ses fonctions par Madame Camille RENAUD en tant que coordonnatrice suppléante.

Leurs obligations en matière de confidentialité et en matière informatique sont celles définies par les lois n°51-711 et n°78-17 susvisées.

Le Conseil après en avoir délibéré adopte cette proposition à l'unanimité.

PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle à ses collègues que l'article 3 de la loi du 25 juillet 1984 autorise le versement d'une prime de fin d'année au personnel communal.

En 2012 son montant était de 473 €.

Il est proposé une augmentation de 17 € pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, douze voix pour et une contre, le Conseil Municipal décide de porter la prime de fin d'année au personnel communal à 490 € selon les modalités précisées dans la délibération du 10 mai 2010.

MARCHE D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA RESISTANCE ET D'UNE PARTIE DE LA RUE DE LA MAIRIE – DESIGNATION DU TITULAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de travaux de voirie, de réseaux divers et d'espaces verts pour l'aménagement de la Place de la Résistance et d'une partie de la rue de la Mairie, il a été envoyé, selon la procédure adaptée prévue au Code des Marchés Publics, un Avis d'Appel Public à la Concurrence le 14 octobre 2013, pour publication dans la presse. La date limite de remise des offres a été fixée au 15 novembre avant 12h00. Trois entreprises ont remis leurs offres dans les délais.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 19 novembre 2013, puis d'une analyse des offres par le Cabinet Ronan Bollet – 7, rue de Lanveur – 56100 Lorient, chargé de la maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse faite par la maîtrise d'œuvre, Madame le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir celle de l'entreprise Brulé & Weickert, au vu des éléments suivants :

- descriptif des travaux correspondant exactement à la demande
- offre la moins-disante pour un montant de 94 917,60 € H.T.

Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Brulé & Weickert
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que toute pièce afférente au marché.

ECOLE PUBLIQUE – SUBVENTION CLASSE DE NEIGE JANVIER 2014

Vu le projet présenté par l'école publique, désireuse d'organiser une classe de neige dans les Pyrénées du 19 au 25 janvier 2014,

Vu le coût total s'élevant à 350 € par enfant,

Vu la participation de l'Amicale Laïque pour un montant de 150 € par enfant,

Vu le bien fondé de la demande de subvention présentée par le Conseil d'Ecole,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 80 € par enfant participant au séjour et d'affecter la dépense correspondante à l'article 6574 du budget de fonctionnement 2014 de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition.

BAGAD MARIONIG BRO AR FAOUED – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Bagad Marionig – Bro Ar Faoued sollicite une subvention auprès de la commune pour renouveler ses costumes, soit 45 chupenn, évalués à 500€ l'unité. En contrepartie de la participation financière, le Bagad s'engage à assurer une prestation musicale pour la Commune de Lanvénegen.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ au Bagad Marionig en contrepartie d'une prestation musicale sur la Commune de Lanvénegen.

ENTENTE MORBIHANAISE DU SPORT SCOLAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE

Madame le Maire informe ses collègues que l'Entente Morbihanaise du Sport Scolaire, qui gère des kits de matériels sportifs permettant à chaque école et classe de 6^{ème} du département du Morbihan de pratiquer des activités physiques et sportives variées, demande à la Commune une participation financière de 0,15 € par habitant afin de pérenniser et enrichir le matériel mis à disposition notamment de l'Ecole Ar Milad.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'Entente Morbihanaise du Sport Scolaire un montant de 185,55€.

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

Vu le décret 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte tenu du calcul de l'actualisation relatif à la redevance d'occupation du domaine public routier due par Orange dans le cadre des artères aériennes, souterraines ou les emprises au sol, le montant de la redevance 2013 se décompose comme suit :

	Patrimoine total occupant le domaine public routier au 31/12/2012	Tarif 2013	Total
Artères aériennes	47,555 kms	53,33 € / km	2 536,11 €
Artères en sous-sol	55,634 kms	40,00 € / km	2 225,36 €
Emprise au sol	1,5 m ²	26,66 € / m ²	39,99 €

Soit un montant total de **4 801,46 €**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à émettre le titre de recettes correspondant, à l'encontre d'Orange pour la redevance 2013 de l'occupation du domaine public.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.